

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN® OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

BLUE KLEEN® OCEAN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Produit de nettoyage universel à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

KLEEN PURGATIS INTERNATIONAL AG

Adresse

Firststr. 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

Fax

+41 (0) 44 51535 69

Site web

<http://www.kleen-purgatis.ch>

Référence

Regulatory Affairs

E-mail

info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux termes du règlement CE 1272/2008.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions de danger supplémentaires

EUH208 Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
1-propoxypropan-2-ol	1569-01-3 216-372-4 01-2119474443-37-xxxx -	1 - <5%	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2	H226, H319 - -		-
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-xxxx 603-002-00-5	1 - 5%	Flam. Liq. 2	H225 - -		-
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts	85338-42-7 939-332-4 01-2119972287-26-xxxx -	1 - <2%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H302, H315, H318 - -	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 20% Eye Irrit. 2, H319: 10% ≤ C < 20% ATE [Orale]: 1200 mg/kg pc	-
Alcools, C9-11-iso-, riches en C10, éthoxylés (3-4 EO)	78330-20-8 - - -	0,5 - 1%	Eye Irrit. 2	H319 - -		-
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15	120313-48-6 - 02-2119548491-37-0000 -	0,5 - <1%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3	H315, H318, H400, H412 M-acut=1 M-chro=1		-

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 - 01-2120764691- 48-xxxx 613-167-00-5	0,0001 - <0,0015%	Acute Tox. 3 - oral, Acute Tox. 2 - dermal, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1A, Eye Dam. 1, Acute Tox. 2 - inhalation Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H301, H310, H314, H317, H318, H330, H400, H410 M-acute=100 M-chro=100	Skin Irrit. 2, H315: 0,06% ≤ C < 0,6% Eye Irrit. 2, H319: 0,06% ≤ C < 0,6%	B

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

vertiges

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion

Nausée, vomissements, gêne gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau pour éviter la dispersion de matières inflammables.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.
Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Porter un équipement de protection individuel.

Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 10 (Liquides inflammables)

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

GISCODE: GU50

Voir la section 1.2: Produit de nettoyage universel

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
éthanol	64-17-5 200-578-6	500 / 960	1000 / 1920	suva	SSc	-
1-propoxypropan-2-ol (EU)	1569-01-3 216-372-4	50 / -	75 / -	Dow IHG		-
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 -	- / 0,2	- / 0,4	suva	inhalable fraction	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	950 mg/m³	Employés	Sys-témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	1900 mg/m³	Employés	Locaux
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	343 mg/kg	Employés	Sys-témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	87 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	285 mg/m³	Employés	Sys-témiques
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	4060 mg/kg	Employés	Sys-témiques
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	24 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau potable	960 µg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau de mer	790 µg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Station d'épuration	580 mg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,6 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	2,9 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sol	0,63 mg/kg
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	PNEC	Eau potable	0,112 mg/l
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	PNEC	Eau de mer	0,0112 mg/l
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts (85338-42-7/939-332-4)	PNEC	Sol	0,185 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Bleu

Odeur

Odeur fraîche

Seuil olfactif

Non déterminé pour le mélange.

Point de fusion / congélation

Non déterminé pour le mélange.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non déterminé pour le mélange.

Inflammabilité

Non déterminé pour le mélange.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

> 60 °C

Température d'auto-allumage

Non déterminé pour le mélange.

Température de dégradation

Non déterminé pour le mélange.

pH

9

Viscosité cinématique

Non déterminé pour le mélange.

Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol / eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur

Non déterminé pour le mélange.

Densité et/ou densité relative

0,99 g/cm³

Densité relative

Non déterminé pour le mélange.

Densité de vapeur relative

Non déterminé pour le mélange.

Taux d'évaporation

Non déterminé pour le mélange.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

4,66 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	10.470 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 50 mg/l	Inhalation	4 h	rat	OECD 403
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 20 mg/l	Inhalation	4 h	souris	-
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	OECD 402
Alcools, C9-11- iso-, riches en C10, éthoxylés (3-4 EO) 78330-20-8 /	LD50	>2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
Sulfuric acid, mono-C8-10-alkyl esters, sodium salts 85338-42-7 / 939-332-4	LD50	1200 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15 120313-48-6 /	DL50	> 2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
1-propoxypropan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	DL50	> 2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
1-propoxypropan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15 120313-48-6 /	CL50	> 0,1 - < 1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OECD 203
1-propoxy- propan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	CL50	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203
Alcools, C9-11-iso-, riches en C10, éthoxylés (3-4 EO) 78330-20-8 /	LC50	> 1 mg/l	96h	Poisson	-
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	8.140 mg/l	48 h	Leuciscus idus	-
Sulfuric acid, mono- C8-10-alkyl esters, sodium salts 85338-42-7 / 939-332-4	LC50	13 mg/l	48 h	Cyprinus carpio	-

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	> 100 mg/l	Test statique	Chlorella pyrenoidosa	OECD 201

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD 201
5-chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-iso- thiazol-3-one (3:1) 55965-84-9 /	IC50	3,2 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
Sulfuric acid, mono- C8-10-alkyl esters, sodium salts 85338-42-7 / 939-332-4	EC50	49,4 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	-
Sulfuric acid, mono- C8-10-alkyl esters, sodium salts 85338-42-7 / 939-332-4	EC10	1,12 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	-
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15 120313-48-6 /	EC50	> 0,1 - < 1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	OECD 201
1-propoxy- propan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	CE50r	1.466 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201

Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	> 10.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	-
5-chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-iso- thiazol-3-one (3:1) 55965-84-9 /	EC50	6,7 mg/l	48h	Daphnie	OECD 202
Sulfuric acid, mono- C8-10-alkyl esters, sodium salts 85338-42-7 / 939-332-4	EC50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna	-

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15 120313-48-6 /	EC50	> 1 -< 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	92/69/EWG, C.2
1-propoxy- propan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	CL50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202
Alcools, C9-11-iso-, riches en C10, éthoxylés (3-4 EO) 78330-20-8 /	EC50	> 1 mg/l	48h	Daphnia	-

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposi- tion	Espèce	Méthode/Directive
Éthoxylate d'alcools gras, C12-C15 120313-48-6 /	-	> 1.000 mg/l	-	Boues activées	DEV-L2
1-propoxy- propan-2-ol 1569-01-3 / 216-372-4	EC50	3.800 mg/l	16 h	Bactéries (boues activées)	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres

Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Emballage

Produits et méthodes recommandés pour le nettoyage : rincer plusieurs fois le bidon à l'eau et le jeter avec les ordures ménagères.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)':

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

-

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

-

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

Autres

N'est pas applicable

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII :

< 5 % agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, contient parfums, agents conservateurs, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 4,66 %

Liquide dangereux pour l'eau : classe B

ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.

Seuil quantitatif : Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.

CPID: 596768-26

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses
(Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Section 3. Composition/informations sur les composants : Complément SCL, M-factor

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

UFI - Identifiant unique de formulation

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul

Signification des phrases

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Flam. Liq. 3 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Acute Tox. 3 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 3
Acute Tox. 2 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 2
Skin Corr. 1C - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1C
Skin Sens. 1A - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1A
Acute Tox. 2 - inhalation - Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
EUH208 Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

BLUE KLEEN OCEAN

Numéro de version: 2.2
Délivré: 2026-03-09
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-03-14



Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.